

COP 2016 - 2020

Stéphane LE MOING, directeur adjoint du cabinet du MAAF a réuni les organisations syndicales de l'ONF pour présenter le cadre et la méthode de travail pour l'élaboration du futur contrat d'objectifs pour la période 2016- 2020.

Le Directeur adjoint présente la démarche et le cadre

- Il s'agit d'une réunion d'information sur le contenu et la méthode de négociation
- Souci que les partenaires sociaux soient associés
- Les discussions n'ont pas encore commencé
- On ne part pas de rien car un travail a été conduit en 2013
- Mais depuis 2013, le contexte a évolué
- L'idée n'est pas de remettre toutes les cartes à zéro
- 4 grands principes affichés :
 - Nous restons dans le principe du maintien du régime forestier
 - Un opérateur unique qu'est l'ONF et que l'on conforte
 - Respect de la règlementation communautaire (notamment par rapport au droit de la concurrence). Il faut éviter que l'ONF soit l'objet de contestations juridiques
 - Le contexte budgétaire est contraint, nécessité d'une rigueur dans la gestion des comptes

- LES OBJECTIFS SONT:

- Répondre aux besoins de la filière bois en mobilisant mieux la production forestière
- Respecter les aménagements forestiers, notamment dans les forêts des collectivités
- Renforcer la contractualisation en matière de ventes de bois
- En matière de gestion des emplois
 - Souhait de raisonner en termes de missions à accomplir
 - Missions de l'ONF à définir

- Analyse des moyens, métiers par métiers
- Les moyens seront affectés aux missions et non plus de façon globale
- Analyse de la nature des charges et des recettes de l'ONF
- Il faut conduire une réflexion sur les investissements et leur nature

LES THEMES SOULEVES

- Qu'entend-on par régime forestier ? la vision peut être différente selon les territoires
- Le coût du régime forestier a été souligné par les COFOR
- Les activités conventionnelles
 - Rentabilité à coût complet
 - Examen sur leur avenir
- Mobilisation des bois
 - Quel type d'actions pour que les collectivités mettent davantage de bois sur le marché
- Articulation de l'ONF avec les différents intervenants
 - Parcs nationaux
 - Future agence de l'environnement
 - MIG, analyse de l'existant, regard sur de nouvelles MIG
- Gestion du patrimoine de l'ONF
 - Lancement d'un chantier spécifique sur le parc immobilier

- LA METHODE

- 3 groupes de travail réunissant les 3 parties prenantes à la discussion (ETAT ONF – FNCOFOR)
 - Missions de l'ONF et priorités stratégiques
 - Relations ONF/COFOR sur la question du régime forestier
 - Equilibre financier, moyens de fonctionnement et effectifs
- Les 2 premiers groupes devront terminer leurs travaux pour le printemps (fin mars)
- Le 3è groupe ne se réunira qu'à compter d'avril
- L'aboutissement de la négociation du contrat est prévu avant l'été 2015
- Les partenaires sociaux seront associés au travers de discussions au sein de l'ONF, par la production de contributions écrites, et quelques réunions avec le MAAF

Intervention du SNPA ONF

- INQUIETUDES

- D'abord sur la réduction du contrat actuel, car cela signifie qu'il y a des intentions bien précises de la part de l'Etat
- Sur le contenu du régime forestier
- Sur les missions confiées à l'ONF

- Sur le mille-feuille administratif (ONF/parcs nationaux/agence de l'environnement. Pour le SNPA, la présence de ces structures sur le même terrain que l'ONF est une menace importante
- La dualité des missions de service public et concurrentielles au regard de l'Europe

Le role joue par la FNCOFOR

- La prise en otage de l'ONF par la FNCOFOR en septembre 2014 n'est pas acceptable. On ne peut pas dire son attachement à l'ONF et à la première difficulté, annoncer que l'on est prêt à s'en séparer
- Le manque de confiance des COFOR dans l'ONF est flagrant. La mission d'audit actuellement conduite par les 3 ministères de tutelles sur le coût de la gestion des forêts des collectivités en est la preuve
- Les COFOR doivent mettre en marché, les volumes prévus dans le cadre des aménagements
- Les COFOR, doivent réaliser les travaux nécessaires dans leurs forêts

- LE POSITIONNEMENT DU SNPA

- Maintien d'un EPIC dérogatoire
- Rappel que les fonctionnaires ont vocation de par la loi à occuper tous les postes
- Arrêt immédiat des suppressions de postes donc nécessité de remettre en cause les diminutions d'effectifs de 2016 prévues dans le triennal budgétaire de l'Etat
- Défense et accroissement des missions de l'ONF
- Renforcement du rôle de l'ONF dans la filière bois

En conclusion, le directeur adjoint du cabinet du Ministre redit que le point d'arrivée n'est pas encore défini et que certains lui font un procès d'intentions. C'est vrai que nous avons des idées vers ce à quoi nous voulons arriver, mais rien n'est préempté à cette heure-ci, je suis sincère.

Nous attendons l'expression des différents points de vue des autres ministères.

Il n'est pas prévu que les régions soient cosignataires du futur contrat, mais il me paraît nécessaire qu'elles soient associées aux discussions.

Le droit communautaire n'est pas un point central de nos discussions, d'ailleurs il ne concerne que nos activités concurrentielles. L'ONF peut exercer des activités concurrentielles, mais il doit le faire dans le respect du droit communautaire.

Le contenu du régime forestier a été mis sur la table à la demande des COFOR. Les textes actuels sont vagues, il convient de préciser les choses.

Je rappelle que les moyens sont contraints et même si l'idée n'est pas de les diminuer, il faut mener une réflexion, car il faut trouver un équilibre entre moyens et missions.

SNPA ONF REUNION MAAF 27 JANVIER 2015 3

En matière d'emploi, le MAAF souhaite que l'on sorte de la logique de réduction des effectifs, mais comme nous sommes dans un univers contraint, il faut trouver des moyens différents pour la maîtrise des emplois. Faut-il pour cela, raisonner en masse salariale plutôt qu'en ETP?

Le SNPA vous informera au fil des discussions et sera force de propositions au cours de cette période qui va engager l'avenir de l'ONF pour les 5 prochaines années